Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT

N°: 2008-133 du 19/12/2008

SERVICE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA DOCUMENTATION

SOMMAIRE

Préfecture des Bouches-du-Rhône 3
DRHMPI 3
Coordination 3
Arrêté n° 2008351-7 du 16/12/2008 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de l'équipement des Bouches-du-Rhône 3
Avis et Communiqué 13

Secrétariat Général

Arrêté du 16 décembre 2008 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de l'équipement des Bouches-du-Rhône

Le directeur régional de l'Equipement de la Région Provence Alpes Côte d'Azur
Directeur départemental des Bouches-du-Rhône

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'Environnement ;

Vu le code de Justice administrative ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code de la route ;

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;

Vu le code de l'aviation civile et notamment ses articles L 213-2 modifié et R 213-3 modifié,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (en particulier son article 12) ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992, modifiée, sur l'eau ;

Vu la loi d'orientation du 6 Février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et ses décrets d'application, notamment le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995, modifié, relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

Vu le décret n°60-652 du 28 juin 1960 portant organisation des services extérieurs métropolitains de l'Aviation Civile modifié par le décret n°2055-201 du 28 février 2005 ;

Vu le décret n° 67-278 du 30 mars 1967, modifié, relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du Ministère de l'Equipement ;

Vu le décret n° 86-351 du 6 Mars 1986 portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports, modifié par le décret n° 90-302 du 4 Avril 1990, portant déconcentration en matière de gestion de personnel des services extérieurs de l'Equipement, et par le décret n° 2007-180 du 8 février 2007 ;

Vu le décret n° 89-2539 du 2 octobre 1989 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er Juillet 1992, modifié, portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 93-742 du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration

Vu le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration ;

Vu le décret n° 95-486 du 27 Avril 1995 relatif aux pouvoirs des Sous-Préfets ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions individuelles administratives ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45, relatif à l'intérim des préfets de départements modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2004-1053 du 5 octobre 2004 relatif aux pôles régionaux de l'Etat et à l'organisation de l'administration territoriale dans les régions ;

Vu l'arrêté n° 88-2153 du 8 juin 1988 modifié relatif à la déconcentration en matière de gestion du personnel ;

Vu l'arrêté n° 88-10187 du 18 octobre 1988 portant délégation de pouvoir en matière de gestion des contrôleurs des travaux publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 89-2539 du 2 octobre 1989 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion du personnel ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 1990, modifié, portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du M.E.L.T. ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 novembre 2001 modifiant l'arrêté du 20 avril 2000 fixant les taux et les modalités de rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des Ministère de l'Equipement et de l'Agriculture et précisant les modalités de leur intervention ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2005 attribuant des compétences dans le domaine maritime à la direction départementale des Bouches du Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 septembre 2007 attribuant des compétences dans le domaines aéronautique à la direction départementale de l'équipement des Bouches-du-Rhône et au service nationale d'ingénierie aéroportuaire,

Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2008 désignant les directions départementale de l'équipement et directions départementale de l'équipement et de l'agriculture compétentes en matière d'ingénierie aéroportuaire militaire,

Vu l'arrêté Ministériel du 10 décembre 2007 attribuant des compétences en matière de signalisation maritime à la Direction Départementale de l'Equipement des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2007 fixant modification de l'organisation des services de la Direction Départementale de l'Equipement des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret du Président de la République du 21 juin 2007 portant nomination de Monsieur Michel SAPPIN, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense sud, préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté du 18 avril 2002 du Ministre de l'Equipement, des Transports et du Logement nommant M. Alain BUDILLON, directeur régional et départemental de l'Equipement de la Région Provence Alpes Côte d'Azur , à compter du 6 mai 2002,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2008 du ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire nommant M. Didier KRUGER en qualité de directeur délégué départemental de l'Equipement, à compter du 23 décembre 2008,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2006 sur l'organisation de la DDE des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mai 2008 portant délégation de signature à M. Alain BUDILLON, directeur régional et départemental de l'équipement,

Vu l'arrêté préfectoral de l'HERAULT n° 2008-I-2533 du 22 septembre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain BUDILLON, directeur régional et départemental de l'Equipement ;

Vu l'arrêté préfectoral de l'AUDE n° 2008-11-5705 du 9 octobre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain BUDILLON, directeur régional et départemental de l'Equipement ;

A R R E T E

Article 1 : Dans le cadre des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 23 mai 2008 portant délégation de signature à M. Alain BUDILLON, délégation de signature est accordée à :

–M. Didier KRUGER, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur délégué départemental, pour l'ensemble des décisions visées à l'article premier de l'arrêté du 23 mai 2008

–Mme Josiane REGIS, conseillère de l'administration de l'équipement, directrice adjointe, pour l'ensemble des décisions visées à l'article premier de l'arrêté du 23 mai 2008

Article 2 : Dans le cadre des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 23 mai 2008 (ci-joint) portant délégation de signature à M. Alain BUDILLON , délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales, aux personnes et dans les conditions figurant dans le tableau ci-dessous :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires, les attributions de ces derniers seront exercées par les agents désignés par voie de décisions pour assurer leur intérim.

SERVICE	FONCTION	NOM PRENOM	GRADE	DOMAINE
SG	Secrétaire Général	MUYOR Marie	Attachée administrative	Domaine Ia , IIa9 à IIa12, XIV 2 à 4
	Correspondant ressources humaines	REA Geneviève	SACE	Domaine Ia
SA	Chef de service	KAUFFMANN Michel	ICTPE	Ia2 (limité aux congés annuels RTT) et Ia24 XI, Va3 et VI et VIII, XIV2à4,
	Adjoint	ARNAUD Jean-Louis	Directeur d'Etudes	Ia2 (limité aux congés annuels RTT) et Ia24 XI, Va3 et VI et VIII
		PERRIER Emilie	Attachée Administrative	Ia2 (limité aux congés annuels RTT) et Ia24 XI, Va3 et VI et VIII
SCPI	Chef de service	QUINTANA Jean-François	ICTPE	Ia2 (limité aux conges annuels et RTT et Ia24), X
	Adjoint	DADOIT Jean-Claude	IDTPE	Ia2 (limité aux conges annuels et RTT) et Ia24, X
STSD	Chef du STSD	SOURDIOUX Jean-Claude (par intérim)	ITPE	Ia2 (limité aux CA et RTT) et Ia24 et IIc, IIa1 à IIa4, IIb1, IIb2, IIb2bis et ter, IIc, VII, IVa4, IX – Vb (b)
	SDSR	LEOTARD Rémy TARDIEU Philippe	TSE TSPE	IIb2, IIb2bis et ter IIb2, IIb2bis et ter Ia2, Ia24, IX, VII, IVa4
	UDSC	CHAPTAL Frédéric	ITPE	Ia2 (limité aux congés annuels et RTT), VII, IX, IVa4
		PUGET Eric OLLIVIER Jacques	TSPE CONT DIV TPE	Ia2 limité aux congés annuels et RTT VII (distribution d'énergie électrique)
PARC	Chef du Parc	JUNCOS Willie	ITPE	II b1, II b2, II b2 bis et ter Ia2 limité aux CA et RTT
	Adjointe administration générale	RIBIOLLET Martine	TSPE	Ia2 (limité aux CA et RTT)
Cellule Education Routière (C.E.R)	Délégué du permis de Conduire et à la Sécurité routière	EL MEDIONI Mimoun	DPCSR	IIc; Ia2 (limité aux congés annuels et RTT)
	Adjoint	René TABARRACCI	RIN HC	Idem

SHV	Chef de service	MOISSON DE VAUX Bénédicte	APSD	Ia2 (limité aux CA et RTT) et Ia24 et V
		SAINT-MARTIN Yves	ITPE	Va23
		CERVERA Thierry	ITPE	Va19 et 20 (uniquement pour les avenants) et Va19-2 et Va20-2
SJ	Chef de service	ALLIBERT Claude	APSD	Ia, VI (à l'exception des paragraphes VI-2 et VI-3), Ib et XII8
	Adjoint	FRANCHI Jean Christophe	AA	Ia, VI (à l'exception des paragraphes VI-2 et VI-3), Ib et XII8
		BELLEBOUCHE Michel	AA	VI-5 (représentation du Préfet devant les juridictions administratives)
		RUGANI Karine	AA	VI-1 et VIa-5 devant les juridictions judiciaires
		KERRAND Antoine	AA	VIa5 et XII-8 (représentation du Préfet devant les juridictions civiles et administratives)
		DOLIQUE David	SA	VI-1 et VIa-5 devant le Tribunal de Grande Instance
		VIALE Yves	TSE	VI-1 et VIa- 5 devant le Tribunal de Grande Instance
		ISSELIN Patricia	SA	VI-1 et VI-5 devant le Tribunal de Grande Instance
		ROBLIN Jocelyne	SA	VI-1 et VIa-5 devant le Tribunal de Grande Instance
		BRUN Laurie	SA	VI-7 : .représentation du Préfet devant la juridiction administrative et de la commission départementale de médiation instituée dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, et du décret n° 2007-1667 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit au logement opposable et modifiant le code de la construction
Arrondissement maritime	Chef d'arrondissement	GEFFROY Vincent	IPC	Ia2 (limité aux congés annuels et RTT et Ia24), X, XII et XIII
	Chef de la subdivision Aménagement Littoral	BRANDLI Christian	RIN A	Ia2 (limité aux congés annuels et RTT)
	Chef du bureau de gestion domaine public maritime	BARRAT Catherine	TSCE	Ia2 limité aux congés annuels et RTT XII 7
	Chef de la subdivision eau et environnement marin	BERTRANDY Marie Christine	RIN A+	Ia2 (limité aux congés annuels et RTT
	Chef de la subdivision phares et balises	ROBLIN Claude	ITPE	I a2 (limité aux CA et RTT) XIII.1
	Responsable qualité	SANTAMARIA Charly	Contrôleur	XIII.1

	et police de la signalisation maritime		Divisionnaire TPE PBSM	
	Responsable C.E.I.	SEGATTO Christian	Contrôleur Principal TPE PBSM	XIII.1
	Responsable Exploitation des ESM et Chef du CEI	GREMILLET André	Contrôleur Divisionnaire PBSM	XIII.1
	Adjoint au Subdivisionnaire Centre de Sète	GUYARD Denis	Contrôleur Divisionnaire PBSM	XIII.1
Arrondissement Aéronautique	Chef d'Arrondissement	CASTEL Serge	IDTPE	Ia2 (limité aux congés annuels et RRT) X et XV
	Chef du Pôle Prospective Production Etudes Adjoint au chef d'Arrondissement	GOUGE Henri	ITGC	Ia2 (limité aux congés annuels et RRT) et XV
	Chef du Bureau d'Ingénierie	DAGUET Gabriel	ITPE	Ia2 (limité aux congés annuels et RRT)
	Chef du Bureau Administration Programmation	BALLAND Anne	TSC TPE	Ia2 (limité aux congés annuels et RRT)
	Chef de la Subdivision d'Orange Caritat	TARDIOU Etienne	IDTPE	Ia2 (limité aux congés annuels et RRT) et XV- 3 à 5
	Chef de la subdivision de Nîmes Garons	LAVAL Christian	ITPE	Ia2 (limité aux congés annuels et RRT) et XV- 3 à 5
	Chef du Bureau de Gestion Unités Opérationnelles	SOMBARDIER Claudine	SA CE	Ia2 (limité aux congés annuels et RRT)
	Chef du pôle Patrimoine Droit des Sols	ROBERT Olivier	AA	Ia2 (limité aux congés annuels et RRT) et XV 1 à 5)
	Chef de la Subdivision d'Aix-en-Provence	JACQUOT Cyprien	ITPE	Ia2 (limité aux congés annuels et RRT) et XV- 3 à 5

Délégation est également accordée aux cadres désignés pour assurer la permanence administrative afin de signer en cas d'urgence les autorisations de courtes durées relevant du domaine II b2bis: dérogations exceptionnelles de transports de marchandises durant les périodes d'interdiction de circulation.

Article 3 : Dans le cadre des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 23 mai 2008 portant délégation de signature à M. Alain BUDILLON, délégation est donnée aux chefs de services territoriaux indiqués ci-après :

- Service Territorial NORD-EST Jean-François LATGER - AUCE

- Service Territorial OUEST Jean-Louis LIVROZET - APAE
- Service Territorial SUD-EST Aurélie BEHR - IPC
- Service Territorial CENTRE Jean-Paul MARX - IDTPE

·Pour les décisions concernant le territoire de leurs services respectifs relatives aux domaines Ia2 (limité aux congés annuels et RTT et Ia24) et
·Va3, XIa1, XIa2 XIb1 à XIb3, XIb5, XIc1 à XIc3, XIc4, XId1,
·XId3 et 4, XId7, XIe1, XIe2, XIe4, XIf1, XIf2, XIf4, XIf5, XIg, XIh1 à XIh3, XIh5, XIh6.

1) Délivrance des alignements et des permissions de voirie à la limite du domaine public national lorsque cette limite a été régulièrement déterminée et qu'elle se confond avec l'alignement approuvé ;

2) Établissement ou modification des saillies sur les murs de face des immeubles au droit desquels les voies ont une largeur d'emprise supérieure à 6 m ;

3) Établissement ou réparation d'aqueducs, tuyaux ou passages sur fossés ;

4) Modification ou réparation de trottoirs régulièrement autorisés ;

5) Ouvrages et travaux à faire pour éviter les dégradations causées à la voie publique par les eaux pluviales et ménagères.

Délégation est également donnée aux chefs de services désignés pour assurer la permanence administrative afin de signer en cas d'urgence les autorisations de courtes durées relevant du domaine II b2bis: dérogations exceptionnelles de transports de marchandises durant les périodes d'interdiction de circulation.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement du chef du service territorial concerné, délégation de signature est également conférée en leur qualité d'adjoint aux agents cités ci-dessous :

- Service Territorial NORD-EST Sèverine BEYER - ITPE
- Service Territorial OUEST Laurent DUMONT - ITPE
- Service Territorial CENTRE Valérie THESEE-FUSCIEN – Attachée Administrative
- Service Territorial SUD-EST Audrey DONNAREL PONT - Attachée Administrative

Article 5 : Délégation est également donnée, sous la responsabilité des chefs de services territoriaux nominativement listés à l'article 2, aux agents chefs de pôles, indiqués ci-après :

SERVICE TERRITORIAL	FONCTION	NOM - PRENOM	GRADE	DOMAINE
CENTRE	Chef du Pôle instruction contrôle	COSTE J.Paul	TSPE	Ia2 (limité aux congés annuels et RTT) ;XIa1, XIa2, XIb1 à XIb3, XIb5, XIc1 à XIc3, XIc4, XId1, XId3, XId4, XId7, Xie1, XIe2, XIe4, XIf1, XIf4, XIf5, XIg, XIh à XIh3, XIh5, XI h6

OUEST	Chef du Pôle cadre de vie	THESEE-FUSCIEN Valérie	Attachée administrative	Ia2 (limité aux congés annuels et RTT) ;Va3
	Chef du Pôle Ingénierie Publique	DUMONT Laurent	ITPE	Ia2 (limité aux congés annuels et RTT)
SUD-EST	Chef du Pôle instruction et contrôle	RICOUS Franck	Attaché administratif	Ia (limité aux congés annuels et RTT), XIa1, XIa2, XIb1 à XIb3 , XIc1 à XIc4, XId1, XId3, XId4, XId7, XIe1, XIe2, XIe4, XIf1, XIf2, XIf4, XIf5, XIg, XIh1 à XIh3, XIh5, XIh6
	Chef du Pôle cadre de vie, adjoint au chef de service	DONNAREL PONT Audrey	Attachée administratif	Ia2 (limité aux congés annuels et RTT) ; Va3
	Chef du Pôle Ingénierie Publique			Ia2 (limité aux congés annuels et RTT)
	Chef du Pôle instruction et contrôle	BEDIKIAN Alain	TSCE	XIa1, XIa2, XIb1 à XIb3, XIb5, XIc1 à XIc3, XIc4, XId1, XId3, XId4, XId7, XIe1, XIe2, XIe4, XIf1, XIf2, XIf4, XIf5, XIg, XIh1 à XIh3, XIh5, XIh6 Ia2 (limité aux congés annuels et RTT)
NORD-EST	Chef du Pôle cadre de vie, adjointe au chef du Service Territorial	BEYER Séverine	ITPE	Ia2 (limité aux congés annuels et RTT) ; Va3
	Chef du Pôle Instruction et Contrôle	MOURET Marc	CRPTPE	Ia2 (limité aux congés annuels et RTT) XIa1, XIa2, XIb1 à XIb3, XIb5, XIc1 à XIc3, XIc4, XId1, XId3, XId4, XId7, XIe1, XIe2, XIe4, XIf1, XIf2, XIf4, XIf5, XIg, XIh1 à XIh3, XIh5, XIh6
	Chef du Pôle Ingénierie Publique	LE ROY Guy	ITPE	Ia2 (limité aux congés annuels et RTT)

Article 6 : Le directeur régional de l'Equipement de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, directeur départemental des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 7 : L'arrêté n° 2008262-2 du 18 septembre 2008 est ABROGE.

Fait à Marseille, le 16 décembre 2008

Pour le Préfet
Le Directeur régional et départemental,
De l'équipement

Signé

Alain BUDILLON